EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7394 SÉANCE DU 27 mars 2023 Sont présents: Remy Vincent Grand Chef Denis « Kalo » Bastien Chef familial Carlo Gros-Louis Chef familial Dave Laveau Chef familial René «Wellie» Picard Chef familial Stéphane. Picard Chef familial William Romain Chef familial Daniel Sioui Chef familial Jean-Mathieu Sioui Chef familial Tina Durand Secrétaire

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE II DU DÉVELOPPEMENT DE WENDAKE

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a confirmé, par voie de résolution #7018 du 16 septembre 2019, sa volonté d'engager le processus d'appel d'offres pour l'identification de l'entrepreneur en construction pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage pour 25 lots résidentiels prévus dans la phase II du développement de Wendake (« le Projet »);

Attendu que Services Autochtones Canada (SAC) a confirmé en 2019 la disponibilité de fonds pour le développement de lots résidentiels dans la réserve via le Fonds d'infrastructures des Premières Nations;

Attendu que le CNHW a soumis à SAC son plan directeur du secteur Wendake et a démontré sa capacité à développer rapidement 25 lots résidentiels prévus dans la phase II du développement de Wendake;

Page 1 de 3

VRAIE (COPIE CERTIFIÉE		
CE	28 mars	<u>2023</u>	Résolution adoptée à l'unanimité

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

7394 SÉANCE DU 27 mars 2023 NUMÉRO

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE 11 DU DÉVELOPPEMENT DE WENDAKE

Attendu que les plans et devis du projet ont été réalisés par SNC-Lavalin et sont prêts pour soumission;

Attendu que SAC a manifesté son intérêt à verser une contribution maximale de 2 219 022 \$ pour couvrir 80% des coûts d'infrastructures admissibles à la réalisation du Projet;

Attendu qu'en vertu de la politique d'approvisionnement en biens et services (la «Politique»), tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du CNHW;

Attendu que le CNHW devra aussi satisfaire aux conditions suivantes afin de pouvoir bénéficier de la subvention;

- 1. Les travaux de construction devront être octroyés par appel d'offres public;
- 2. Le CNHW devra verser une mise de fonds de 20% estimée à 554 754 \$:

Attendu que le Projet représente un investissement total de 2 737 764 \$, incluant un budget en contingence de 10 % et des revenus d'administration de 2 %.

Page 2 de 3

V	RA	ΙE	COPIE	CERT	IFIÉE
---	----	----	-------	-------------	-------

2023 Résolution adoptée à l'unanimité

TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO	7394	SÉANCE DU	27 mars	2023
--------	------	-----------	---------	------

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA PHASE II DU DÉVELOPPEMENT DE WENDAKE

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial Jean-Mathieu Sioui, et résolu:

- Que le Conseil de la Nation huronne-wendat s'engage à satisfaire les conditions établies par Services Autochtones Canada pour pouvoir bénéficier de la subvention et consent donc à :
 - Octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon la politique d'appel d'offres;
 - Investir une mise de fonds de 20 % du Projet, estimée à 547 553 \$;
 - Réaliser les travaux tels que décrits sur les plans et devis pour soumission du consultant SNC-Lavalin;
 - Confirmer que les travaux auront été complétés de façon significative avant la fin de l'année financière 2023-2024;
 - Respecter les exigences environnementales;
 - Mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, tout document et poser tout geste nécessaire à l'avancement du projet.

Il est également résolu d'abroger la résolution #7018.

Page 3 de 3

VRA	IE COPIE CERTIFIÉE		
CE -	28 mars	2023	Résolution adoptée à
	Min Durand	_	l'unanimité
-	SECRÉTAIRE TINA DURAND	1	